



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par :
Réf. : L
Plus d'informations sur :
<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

MILETRP

Délégation à la sécurité routière

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

MAITRE LAUREEN SPIRA
119 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

A Paris, le 10 juin 2026

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises le 10 juillet 2021 et le 10 juin 2023 ont été extraites.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est valide et doté de neuf points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr